

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 Novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 16 Novembre à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : MM. Patrick PAUCHET, Alain BRUNET, Gilles MARTIN, Michèle POTIER, Hubert PRIVÉ, Alain RATTIER, Bruno TRIBOY, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN

Absent excusé : Patrick JOUBERT

Secrétaire de séance : Patrick PAUCHET

M. le Maire ouvre son 43ème conseil.

M. le Maire remercie Julien Hailliez de la CCI de s'être déplacé pour un échange sur la reprise du pas de porte du restaurant

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Auberge des Barils
- Questions diverses

Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Auberge des Barils

Suite à la négociation avec le potentiel acquéreur, M. le Maire fait part de sa nouvelle proposition du pas de porte pour un montant de 35 000 €.

M. le Maire donne la parole à Julien Hailliez pour qu'il explique devant les élus la différence entre le **Pas de Porte et le Fonds de Commerce**.

Le pas de porte est une somme d'argent que le bailleur demande au locataire au début du bail. Il s'agit en quelque sorte d'un droit d'entrée exigé pour obtenir la mise à disposition des locaux.

Actuellement, il n'y a plus de fonds de commerce en raison de l'inactivité de l'établissement depuis décembre 2017.

Celui-ci est composé d'un ensemble d'éléments constituant une unité économique dont l'objet est de nature commerciale comprenant le matériel, les marchandises et les équipements, et la clientèle.

Il est rappelé que la commune s'est engagée à conserver son dernier commerce en le rachetant le 13 avril 2018.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de porter le montant du pas de porte à 35 000.00 € suivant la proposition du potentiel acquéreur
- **DECIDE** de porter le montant du loyer à 650.00 € et de bloquer ce montant pendant 3 ans.

- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tous documents afférents à cette affaire

Questions diverses

- 1- M. le Maire fait part d'un vol dans une maison de la Prairie.
- 2- Un courrier sera distribué, en même temps que la lettre d'infos, aux habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif pour leur expliquer l'augmentation des coûts de la redevance d'assainissement.
- 3- Alain Rattier fait part du projet de fusion des syndicats de production et distribution de l'eau.
- 4- Hubert Privé propose que l'emplacement du panneau d'informations de la rue de Center Parcs soit mis à la disposition du restaurant.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h45.

PROCHAIN CONSEIL VENDREDI 07 DECEMBRE à 20 h.